



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-14

L'an deux mille vingt et un, à 9h00

Le 18 juin, à Charleville Mézières en visioconférence

Date de convocation	10 juin 2021
Nombre de délégués:	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	27 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M Philippe CLAUDE	M Géry TRONÇON
M Jean François GOSSET	M Jean François VALLOIRE
Mme Marzia DE BONI (représente Mme De Montgon)	M Dominique DIDELOT (représente M DUPOMMIER)
M Boris RAVIGNON	M Dominique COLLIN
Mme Véronique CASTRONOVO	M Claude VALDENNAIRE
M Christian WEISS	M Régis DEPAIX (représente M LIEBEAUX)
Mme Dominique FLORES	Mme. Sylvaine GERARD
M Sébastien PAULET	M Pierre CORDIER
Mme Héléne OLIVIER	M Michel NORMAND
M Sébastien ROUSSEAU	M Hugues MAHIEU (représente M WALLENDORFF)
M. Michel LALLEMAND	Mme Dominique HUMBERT
M. Yvon HUMBLOT	M Simon LECLERC
M Gérard WECKERING (pv de M Callais)	Mme Christine NOIRET RICHET
M Jean Yves JONET	

Objet de la délibération :

BUDGET 2021 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°2

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-14

Objet de la délibération :

BUDGET 2021 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°2

Les services de l'Etat nous informent que nous devons rembourser un trop perçu de FCTVA. Pour cela nous devons recrediter le même compte que le FCTVA mais en dépense. Cette écriture comptable s'inscrit donc en dépense à l'art 10222 (chapitre 10).

Lors de l'élaboration du budget aucun crédit n'a été affecté en dépense au chapitre 10.

Il convient donc d'effectuer une décision modificative :

Section d'investissement :

Art 10222 chap. 10 « Remboursement FCTVA » : +600,00 €

Art 205 chap. 20 « Logiciel » : -600,00 €

Après avis du bureau syndical du 2 juin 2021,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 détaillée ci-dessus



BORIS RAVIGNON

BORIS RAVIGNON
2021.06.22 17:49:22 +0200
Ref:20210621_093957_1-2-O
Signature numérique
le Président

DETAIL DES VOTES :

Organisme	Nom	VOTE
CA Ardenne Métropole	M. Philippe CLAUDE	POUR
CA Ardenne Métropole	M. Jean-François GOSSET	POUR
CA Ardenne Métropole	Mme Marzia DE BONI	POUR
CA Ardenne Métropole	M. Boris RAVIGNON	POUR
CA Longwy	Mme Véronique CASTRONOVO	POUR
Codecom Aire à l'Argonne	Christian WEISS	POUR
Codecom Ardenne Rives de Meuse	Mme Dominique FLORES	POUR
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Sébastien PAULET	POUR
Codecom Argonne Meuse	Mme Hélène OLIVIER	POUR
Codecom Crêtes Préardennaises	M. Sébastien ROUSSEAU	POUR
Codecom Ouest Vosgien	M. Michel LALLEMAND	POUR
Codecom Ouest Vosgien	M. Yvon HUMBLLOT	POUR
Codecom Pays Colombey Sud Toulinois	Gérard WECKERING	POUR
	(pv de M CALLAIS)	POUR
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Jean-Yves JONET	POUR
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Géry TRONÇON	POUR
Codecom du Sammiellois	M. Jean-François VALLOIRE	POUR
Codecom du Sammiellois	M. Dominique DIDELOT	POUR
Codecom Terre d'Eau	M. Dominique COLLIN	POUR
Codecom Terre d'Eau	M. Claude VALDENAIRE	POUR
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	M. Régis DEPAIX	POUR
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	Mme Sylvaine GERARD	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Pierre CORDIER	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Michel NORMAND	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Hugues MAHIEU	POUR
Conseil Départemental des Vosges	Mme Dominique HUMBERT	POUR
Conseil Départemental des Vosges	M. Simon LECLERC	POUR
Région Grand Est	Mme Christine NOIRET-RICHET	POUR

